

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-1169/SG/FP mettant à la disposition du Président de la Chambre des Députés un Chef de division de la France d'Outre-Mer.

n° 73-1169/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
24 juillet 1973

Numéro JO
n° 15 du 10/08/1973

Date du numéro
10 août 1973

TEXTE INTÉGRAL

M. Moïse Istria, chef de division de la France d'Outre-Mer (indice majoré 554) est pour compter du 28 juin 1973 date de son arrivée dans le Territoire, mis à la disposition du Président de la chambre des députés pour servir en qualité de secrétaire permanent de ladite chambre, en remplacement numérique de M. André Bizet, attaché de préfecture, rapatriable.